



# **Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2021**

# BUDGET PRIMITIF 2021

## Architecture - commune de Soubise

La commune de Soubise dispose de:

- Un budget primitif.
- Un budget annexe - Port - agrégé au budget principal.
- Un budget annexe -Centrale photovoltaïque - agrégé au budget principal.
  
- Un budget autonome station de carburant.

Le budget principal est voté par nature et les budgets annexes et autonome sont votés par chapitre.

Les restes à réaliser de l'année précédente seront inscrits au moment du vote du budget supplémentaire car ils ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget primitif.

Le montant des recettes, notamment fiscales, compte tenu de l'absence de notification au moment de l'élaboration budget est arrêté en fonction des données connues pour l'exercice antérieur. Une adaptation sera faite au moment du budget supplémentaire après le vote du compte administratif et de la révision des taux ou lors d'une décision modificative.

Depuis quelques années consécutivement à la loi RCT de 2010 et la loi Notre certains transferts de compétences ont été opérés notamment pour ce qui concerne la gestion des réseaux d'eaux pluviales. Les réseaux sont ainsi gérés par le service compétent auprès de la CDA Rochefort Océan.

La compétence relative aux politiques enfance jeunesse a été déléguée au syndicat enfance jeunesse intercommunal. A ce titre la commune verse une contribution annuelle qui constitue une **dépense obligatoire** de la collectivité.

La commune est également membre du SIVU de gendarmerie, dont la contribution annuelle constitue également une dépense obligatoire.

## Construction du budget primitif 2021

Quelques chiffres

Population INSEE: 3 054 habitants.

(La population base – selon les critères INSEE recensement communauté est de 899 habitants – donnée communiquée le 6/01/2021)

Potentiel fiscal: 1 990 041

Potentiel financier: 2 355 883

Les variables liées au potentiel fiscal et au potentiel financier ont une incidence sur le calcul des contributions dues auprès des collectivités partenaires – calcul des contributions.



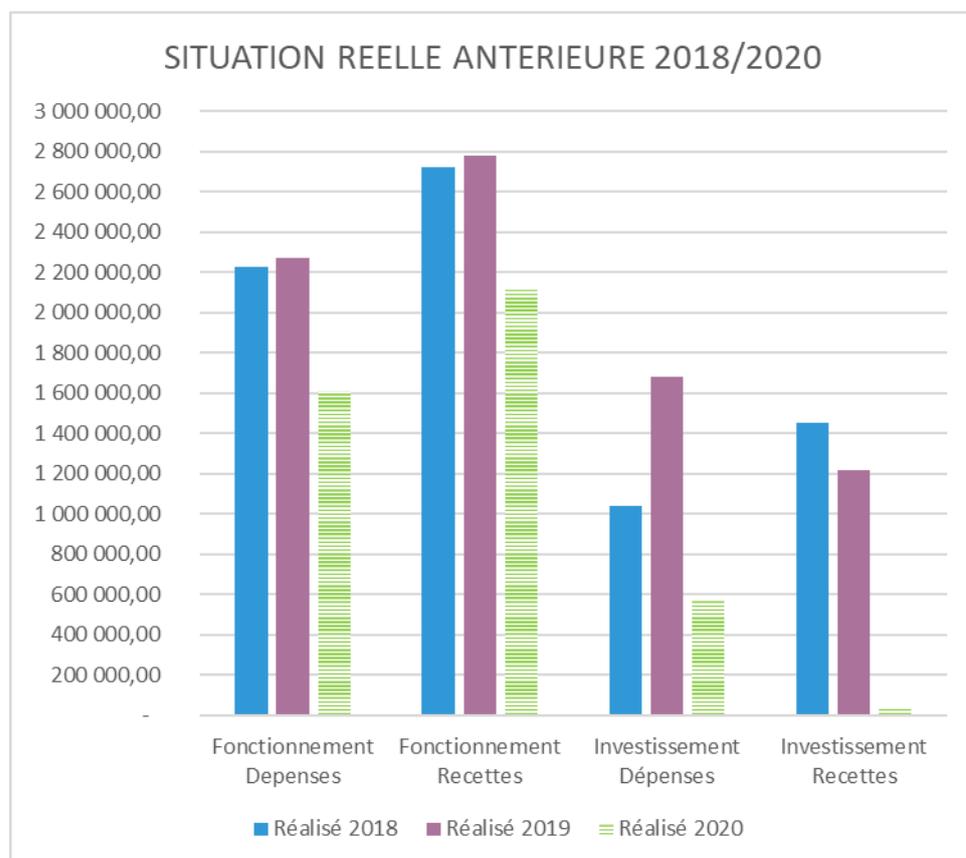
**BUDGET PRINCIPAL**

**26 000**

SIRET - 21170429100015

## BUDGET PRINCIPAL

Situation années antérieures par chapitre - Annexe 1/BP 2021



\*Recettes de fonctionnement neutralisation faite du résultat n-1 en excédent en section de fonctionnement.

\*\* Sur l'année 2020 il faut prendre en compte en recette le FCTVA 2018 (80 000 €) et le virement de la section de fonctionnement.

- Lors de l'élaboration du budget 2021, les écritures 2020 n'étaient pas closes. Par ailleurs, l'année 2020 n'est pas une variable fiable compte tenu des événements liés à la crise sanitaire qui ont, d'une part engendré une perte de recettes et d'autre part une baisse significative des dépenses de fonctionnement notamment sur le chapitre 011. Sur les autres chapitres, les dépenses de fonctionnement sont restées relativement stables :
  - Chapitre 012 – Charges de personnel - une évolution de la masse salariale de moins de 1% - cette progression est principalement liée au recours aux emplois de remplacement liés aux arrêts de longue durée et à la création d'un poste de coordinateur des services techniques.
- L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de la section de fonctionnement sur la section d'investissement (*enveloppe prévue au budget prévisionnel en virement de section a section 021 / 023. Le montant prévisionnel doit assurer au moins le recouvrement des remboursements de capitaux des emprunts de la collectivité identifiés*).
- Pour l'année 2020, les dépenses d'investissement sont financées par un prélèvement sur la section de fonctionnement. Ce prélèvement est possible compte tenu de l'excédent cumulé constaté lors du CA 2019. Ce choix a été pris afin de ne pas alourdir le niveau d'endettement de la commune qui est déjà préoccupant.
- Les investissements engagés en 2020 portaient principalement en faveur :
  - du renouvellement des équipements des services techniques soit près de 58 000 euros.
  - Renouvellement du parc informatique du service administration générale 8 000 euros.
  - Mise en réseau des services et déploiement des réseaux internet et téléphonie 11 000 euros.
  - Installation du serveur 14 000 euros.

## SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

I – Les dépenses : 905 688,19 €

### Programme d'investissement sur opérations - Propositions

**409 038.19 €**

DOMAINE	LIBELLE	RAR	Montant
ADM	255 - ADAPTATION POSTE SG		1 200,00
ADM	256 - REORGANISATION SECRETARIAT MAIRIE-Aménagement		5 500,00
ADM	262 - SITE INTERNET		5 600,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
BAT	257 - RENOVATION SALLE DES FETES		5 000,00
BAT	258 - TOITURE ANCIENNE LAITERIE		20 000,00
BAT	260 - PERFORMANCE ENERGETIQUE		8 700,00
BAT	261 - ENTRETIEN RENOVATION BATIMENTS PUBLICS + EXTRACTION GYMNASSE	1927.11	25 000,00
BAT	266 - RENOVATION IMMEUBLE 3 RUE HUGO		135 000,00
BAT	273 - BATIMENTS SECURITE INCENDIE INTRUSION		10 000,00
BAT	279 - TOITURE EGLISE		25 000,00
BAT	286 - RENOVATION TOITURE FONTAINE DES MORTS		6 700,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
CIM	285 - COLOMBARIUM		8 000,00
CIM	274 – JARDIN DU SOUVENIR		313.50
DOMAINE	LIBELLE		Montant
CULT	283 - INFORMATIQUE MEDIATHEQUE		3 200,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
LOC	267 - PARC LOCATIF RENOVATION ENTRETIEN		30 000,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
SCO	265 - EQUIPEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE	1997.58	6 000,00
SCO	277 - AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE		6 500,00
SCO	278 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES		6 700,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
ST	224 - CAMION NACELLE		11 000,00
ST	259 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES		5 000,00
ST	280 - VEHICULES SERVICES TECHNIQUES		17 500,00
ST	282 - CLOTURE ATELIERS ET GRILLES BATIMENT		5 000,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
URB	264 - RESEAUX JARDINS DE MIRABELLA		13 000,00
DOMAINE	LIBELLE		Montant
VOI	263 - SECURITE ET VOIRIE COMMUNALE		18 000,00
VOI	269 - PLANTATION HAIES EV	949.30	2 550.70
VOI	272 - DEFIBRILATEUR		1 700,00
VOI	276 - DECORATION FIN D'ANNEE		5 000,00
VOI	281 - CITERNES INCENDIES		0,00
VOI	284 - MODERNISATION EP SDEER		17 000,00

<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>17 000 €</b>
Opération d'ordre (SDEER)	17 000.00€

<b>Échéances de remboursement de capitaux des prêts en cours</b>	<b>479 650 €</b>
Remboursement des capitaux des emprunts en cours et cautionnements loyers.	479 650.00 €

## II – Les recettes

<b>Investissements Recettes</b>	<b>905 688,19 €</b>
1022 Dotations (FCTVA...)	- €
1313 Département ((286-Fontaine des morts)	1 300.00 €
13141 Participation commune membre GFP (224-Camion Nacelle)	7 200.00 €
13 18 Autres participations (264-jardin Mirabella convention)	13 000.00 €
1641 Prêts (sous réserve – évaluation besoin de financement)	387 538.19 €
021 virement de la section de fonctionnement	469 448.00 €
040 Opération d'ordre - amortissements	10 202.00 €
041 Opérations patrimoniales (contrepartie participation SDEER)	17 000.00 €

- Le recours à l'emprunt a été optimisé. Les dotations et différentes aides accordées qui n'ont pas fait l'objet d'une notification n'ont pas été inscrites. L'équilibre est assuré par un recours à l'emprunt – situation corrigée par DM lors de la réalisation de la dépense.
- Certaines dépenses d'investissement sont financées par l'épargne nette de la collectivité. Cette écriture sera faite au moment du Budget supplémentaire après arrêt du compte administratif 2020. Au titre du budget primitif, le compte 1641 en recette d'investissement fait apparaître un montant de 419 000 euros. Le recours à l'emprunt sera toutefois limité, d'une part par une recours à l'épargne nette de la collectivité à l'issue du compte administratif 2020, et d'autre part par un financement publics au titre des aides à l'investissement. En 2021 le recours à l'emprunt est estimé à 200 000 euros.
- Une provision complémentaire a été faite pour un montant de 15 000 euros sur l'opération 263 voirie communale pour anticiper sur la réalisation de travaux d'entretien et de remise en état de certaines zones « critiques ».
- Pour la toiture de l'église, compte tenu des contraintes liées à l'inscription au titre des monuments historiques, la réfection globale sera reportée en 2022 avec l'appui des services de la DRAC et l'intervention d'un architecte habilité au titre des monuments patrimoniaux. Toutefois une provision de 25000 euros est faite pour réaliser une réparation d'urgence compte tenu de la mise en péril de l'église.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

Au titre de l'année 2020, suite à la crise sanitaire, les dépenses réelles au chapitre 011 ont été réduites, l'absence d'évènements festifs a généré une baisse des dépenses, par ailleurs suite à la période de confinement les consommations de fluides ont été réduites (chaufferie, électricité...). Les dépenses liées à l'achat de fournitures pour le service restauration collectivité ont également été réduites suite à la fermeture des écoles.

A ce titre l'année de référence sera l'année 2019.

Concernant le chapitre 012 les dépenses de personnel ont progressé de 0.9% entre 2019 et 2020.

Entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2021 l'évolution est de 10%. Toutefois, entre le prévisionnel 2020 voté en janvier 2020 avec un montant de 828 192 euros et le prévisionnel 2021 l'écart n'est que de 0,4% (soit 3000 euros).

L'évolution de 10 % est principalement liée à différents éléments :

- la provision de 20 000 € pour faire face aux évènements non prévus et aux dépenses exceptionnelles liées au personnel.
- la mise en place de la dernière tranche PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) qui a permis la révision des grilles de rémunération des agents publics et reclassement des agents entre 2020 et 2021 - 10 000 €.
- la prise en charge en année complète - poste d'agent coordinateur des services techniques 7 000 €.
- la création d'un poste agent des espaces verts en prévision du départ en retraite d'un agent titulaire 25 000 € (doublon de mars à septembre).
- la création d'un poste pour tuilage agent pôle administratif en prévision d'un départ à la retraite 15 000 €.

### I – Les dépenses - Document annexe 2/BP2021

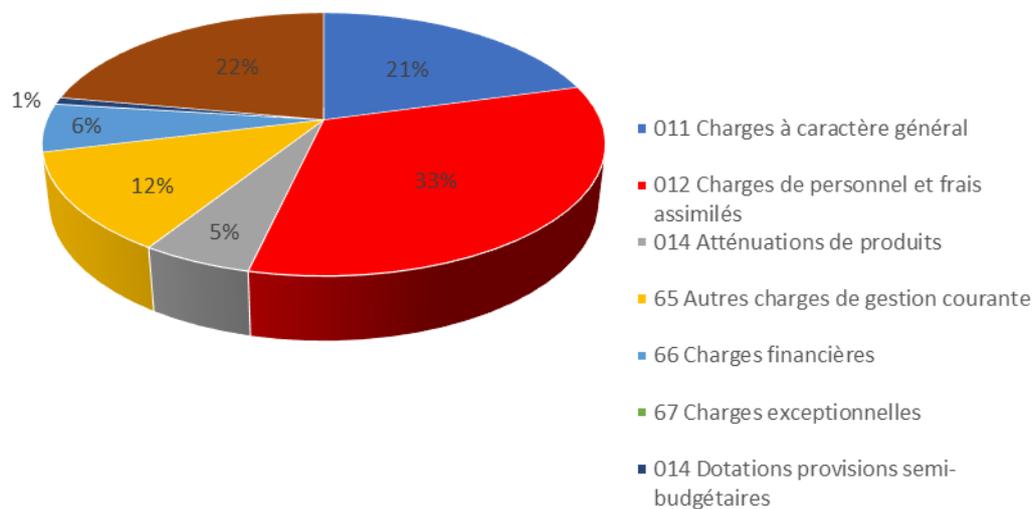
Fonctionnement dépenses	2 446 775 €
Chap 011 - Charges caractère général	525 248 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais	831 200 €
Chap 014 - Atténuation de produits (FNGIR - Fonds national de garantie individuelle des ressources).	135 122 €
65 Autres charges courants	303 855 €
66 Charges financières (intérêts...)	149 200 €
67 Charges exceptionnelles (provision)	1 000 €
68 Dotation provision semi budgétaire (risques et charges)	21 500 €
023 - Virement de section a section - équilibre section investissement.	479 650 €

### II – Les recettes

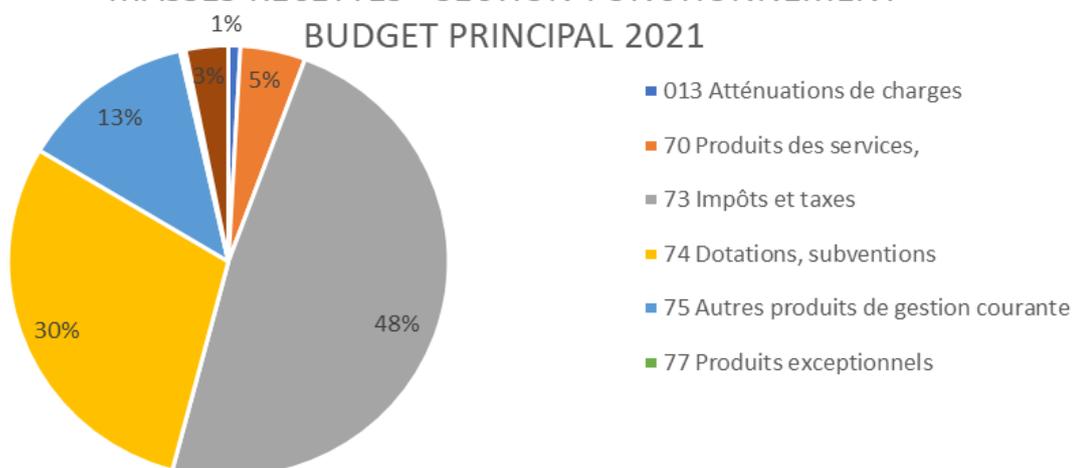
Fonctionnement Recettes	2 446 775 €
Chap 013 - Atténuation des charges - remboursement absences agents	22 000 €
70 - Recette des services et domaines	120 830 €
<i>Restaurant scolaire - 82 000 €</i>	
<i>Camping-cars - 33 000 €</i>	
<i>Concession Enedis - 500€</i>	
<i>Autres - 5330€</i>	
73 - Impôts et taxes	1 223 834 €
74 - Dotations - Subventions reçues	744 711 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers perçus...)	325 000 €
77 - Produits exceptionnels (provision)	5 400 €
78 – Reprise de provisions (admission en non-valeur)	5 000 €
Reprise anticipée du résultat	0 €

## REPARTITION DES MASSES BUDGET PRINCIPAL

### MASSES DEPENSES - SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2021



### MASSES RECETTES - SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2021





**BUDGET ANNEXE**  
**CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**  
**26 001**

SIRET – 21170429100072  
Mise en service 2012

## SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

### I – Les dépenses

<b>Investissement dépenses</b>		<b>31 737 €</b>
21 - Immobilisations corporelles (Provision équilibre)		600 €
16 - Emprunt et dettes		31 137 €

### II – Les recettes

<b>Investissements Recettes</b>		<b>31 737 €</b>
16 - Prêts -		
021 - Virement de la section de fonctionnement		7 594 €
040 - Opération d'ordre de section a section - amortissements		24 143 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

### I – Les dépenses

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>46 826 €</b>
Chap 011 - Charges caractère général	4 666 €
65 Autres charges courants	10 €
66 Charges financières (intérêts...)	10 413 €
67 Charges exceptionnelles (provision)	
023 - Virement de section a section - équilibre section investissement.	7 594 €
042 - Opération d'ordre - amortissements	24 143 €

### II – Les recettes

<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>46 826 €</b>
Chap 013 - Atténuation des charges - Stock	
70 - Recette des services et domaines	46 826 €
75 - Autres produits de gestions - retour du contrat de gérance	

Point de vigilance – Le budget annexe centrale photovoltaïque fait apparaître un déficit cumulé en fonctionnement soit au CA 2019 - 69 000 €. Cette situation est liée à une insuffisance de recettes sur le budget annexe centrale photovoltaïque.

La vente d'énergie génère près de 29 000 euros de recettes alors que les annuités de prêt sont de 42 878 euros. Le prêt arrive à échéance en 2027. A l'issue du prêt, la commune devra rembourser l'avance consentie par la région Poitou-Charentes soit 10 498 euros par an de 2028 à 2032. Il est nécessaire de préciser que le budget principal supporte déjà des annuités de prêts au titre des ateliers municipaux soit 32 612 € jusqu'en 2027, le prêt court depuis 2012.

Sur un revenu de vente de 30 000 euros par an constant, sans dépenses complémentaires et sous réserve que les équipements perdurent sur une production optimale le déficit devrait être absorbé en 2035.

Sans action de la collectivité le déficit cumulé devrait atteindre 175 000 euros en 2027 – ce qui est critique pour la santé financière de la collectivité. (voir document annexe).

Afin de régulariser la situation et d'équilibrer le budget, il est proposé, lors du budget supplémentaire d'alimenter le budget annexe centrale photovoltaïque d'une subvention du budget principal soit une enveloppe de 81 000 euros (le montant sera ajusté après le vote du compte administratif 2020) . Pour les années à venir, il est proposé d'alimenter le budget annexe par un loyer au titre de l'occupation des ateliers de l'ordre de 20 000 euros jusqu'en 2027.

La perspective d'un allongement de la durée de la dette pour alléger les annuités de prêt ne paraît pas une bonne option compte tenu de la durée de vie des panneaux photovoltaïque qui nécessiteraient un renouvellement avant l'échéance de prêt ce qui déséquilibrerait à nouveau le budget annexe.





**BUDGET ANNEXE**

**PORT**

**26 600**

**SIRET - 21170429100064**

## SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PORT

### I – Les dépenses

<b>Investissement dépenses</b>	<b>17 131 €</b>
20 – Frais d'études (désenvasement)	3 000 €
21 - Immobilisations corporelles - renouvellement corps morts et moteur	11 020 €
16 - Emprunt et dettes	3 111 €

### II – Les recettes

<b>Investissements Recettes</b>	<b>17 131 €</b>
16 - Prêts -	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 111 €
40 - Opération d'ordre de section a section – amortissements	14 020 €

Point de vigilance – Le port connaît un épisode d'envasement conséquent, auquel il convient de trouver une solution à moyen terme. A ce titre, conformément aux préconisations réglementaires, une provision est faite pour un montant de 3000 euros pour réaliser une étude des vases et pour quantifier la quantité à extraire.

Par ailleurs, le moteur de l'annexe du Port n'est plus opérationnel, une réparation conséquente est à programmer soit 1630 euros TTC.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PORT

### I – Les dépenses

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>31 200 €</b>
Chap 011 - Charges caractère général	6 568 €
65 Autres charges courantes	4 700 €
66 Charges financières (intérêts...)	801 €
68 Provision pour charges – Délibération 2020/48	2 000 €
023 - Virement de section à section - équilibre section investissement.	3 111 €
042 - Opération ordre - Amortissements	14 020 €

### II – Les recettes

<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>31 200 €</b>
Chap 013 - Atténuation des charges - Stock	
70 - Recette des services et domaines	4 200 €
75 - Autres produits de gestion – Prestations du contrat de gérance	27 000 €





**BUDGET AUTONOME  
STATION CARBURANT  
26 002**

**SIRET - 21170429100080**

## SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET STATION - AUTONOME

### I – Les dépenses

<b>Investissement dépenses</b>	<b>5 743 €</b>
21 - Immobilisations corporelles	932 €
16 - Emprunt et dettes	3178 €
Chap 040 - Opération d'ordre	1 633 €

### II – Les recettes

<b>Investissements Recettes</b>	<b>5 743 €</b>
040 - Opération d'ordre de section à section	5 743 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET STATION - AUTONOME

### I – Les dépenses

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>90 484 €</b>
Chap 011 - Charges caractère général	82 821 €
66 Charges financières (intérêts...)	1 170 €
67 Charges exceptionnelles (provision)	250 €
69 - Impôts bénéfiques et assimilés	500 €
042 - Opération de transfert entre sections - Amortissements	5 743 €

### II – Les recettes

<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>90 484 €</b>
Chap 013 - Atténuation des charges - Stock	28 851 €
70 - Recette des services et domaines	60 000 €
O42 - Opération d'ordre	1 633 €





## **SITUATION DE LA DETTE**

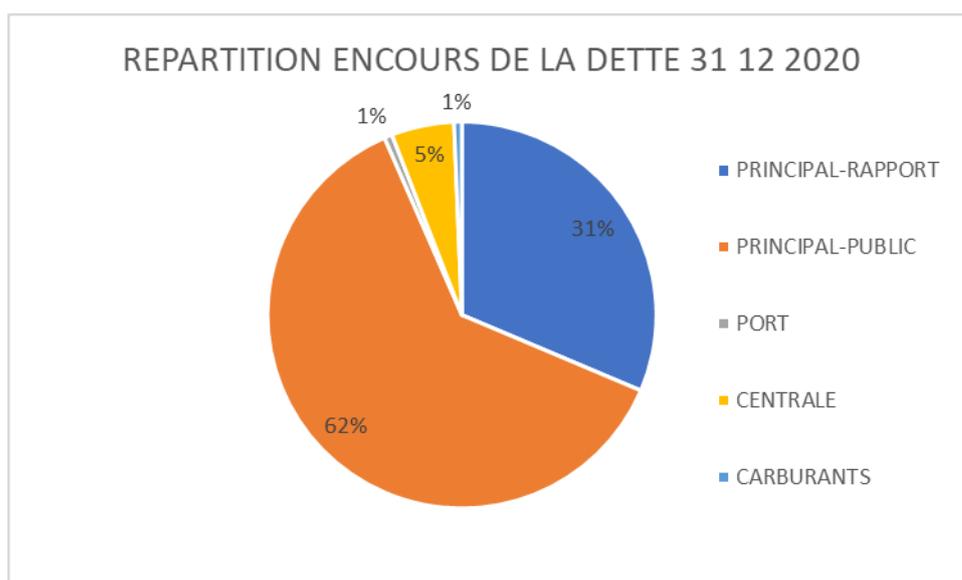
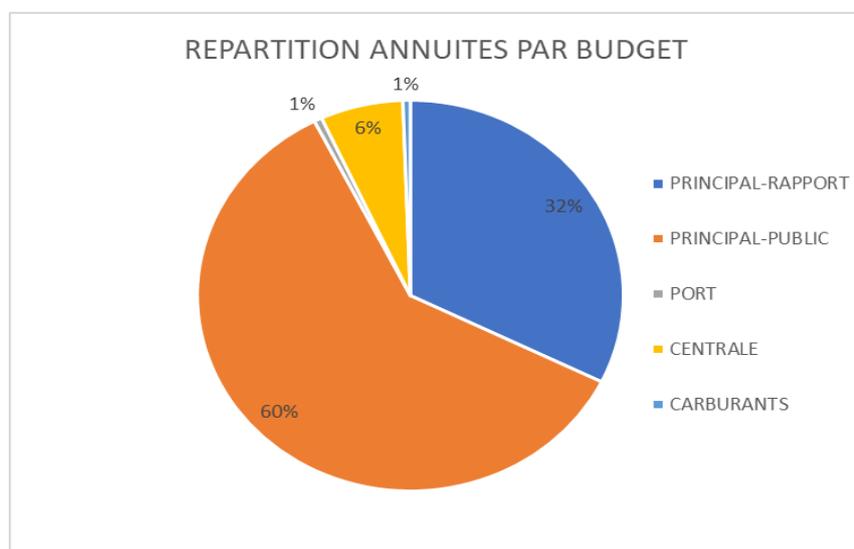
**BP 2021**

## Dettes et emprunts

### I- Encours de la dette.

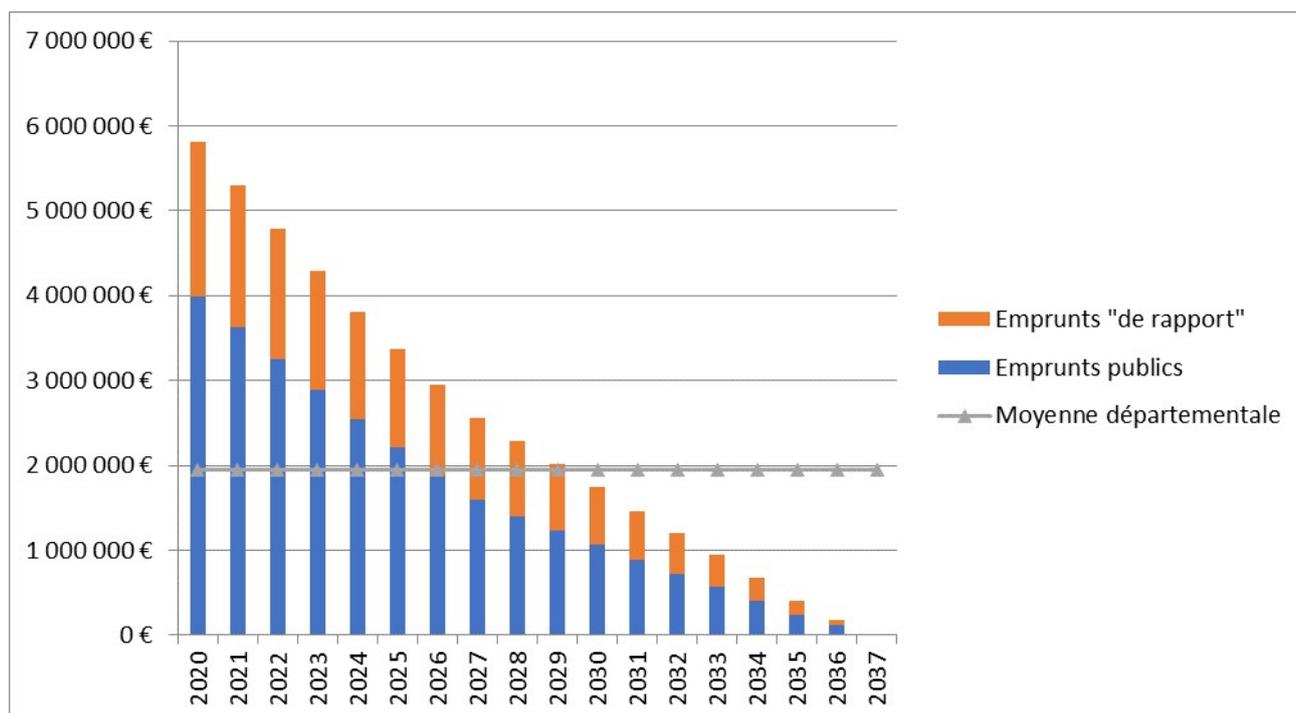
Habitants	3054
-----------	------

Catégorie	Annuité	Capital restant 31/12/2020	K - 2020	I - 2020	Part Habt 31/12/2020
PRINCIPAL	617 117,55	5 427 188,47	468 926,12	148 191,43	1 777,08
<i>RAPPORT</i>	<i>215 223,84</i>	<i>1 822 853,59</i>	<i>143 259,41</i>	<i>71 964,43</i>	<i>596,87</i>
<i>PUBLIC</i>	<i>401 893,71</i>	<i>3 604 334,88</i>	<i>325 666,71</i>	<i>76 227,00</i>	<i>1 180,20</i>
PORT	3 943,87	38 205,79	3 110,98	832,89	12,51
CENTRALE	41 877,92	302 754,50	31 136,37	10 741,55	99,13
CARBURANTS	3 758,63	37 766,49	3 177,03	581,60	12,37
	<b>666 697,97</b>	<b>5 805 915,25</b>	<b>506 350,50</b>	<b>160 347,47</b>	<b>1 901,09</b>



Au 31 décembre 2020 l'encours de la dette de la collectivité est de 5 805 615.25 euros soit 1901 euros par habitant. La moyenne nationale est établie à 2 153 070 euros soit 705 euros par habitant.

## II-Encours de la dette – Extinction de la dette



## III – Encours de la dette par habitant Prévision au 31/12/2021

Simulation encours dette	Part Habt 31/12/2020	Encours moyen 2019 Départemental	CIBLE 31/12/2021	Cible Part Habt 31/12/2021
PRINCIPAL	1777,08	662	5 158 262,35	1689,02
<i>RAPPORT</i>	596,87		1 814 594,18	594,17
<i>PUBLIC</i>	1180,20		3 343 668,17	1094,85
PORT	12,51		35 094,81	11,49
CENTRALE	99,13		271 618,13	88,94
CARBURANTS	12,37		34 589,46	11,33
	1 901,09		5 499 564,75	1 800,77

Au titre de l'encours de la dette, tout en respectant le principe de désendettement de la commune le non recours à l'emprunt n'est pas tenable compte tenu des travaux à engager par la collectivité pour maintenir et/ou entretenir son parc foncier bâti. A ce titre, compte tenu du désendettement net constaté chaque année (506 000 euros en 2021), il est proposé que le recours à l'emprunt soit plafonné à 200 000 euros par an en moyenne sur la mandature.

## CONCLUSION

Perspectives et préconisations :

Conformément aux préconisations faites par la Cour des Comptes dans son rapport du 2 mai 2018, il est nécessaire de travailler sur la fiabilité des comptes de la collectivité qui présente un niveau d'endettement très conséquent : 1 901.09 euros par habitant pour une moyenne départementale de 662 euros (705 au niveau national).

La situation relative aux charges de personnel correspond à 33.8% du budget de fonctionnement (42% au niveau national). Ce constat est toutefois à prendre avec précaution compte tenu de la prise en compte des charges financières qui consomment 9.6 % du budget de fonctionnement contre 2.66 % au niveau départemental. Il est nécessaire de contenir les dépenses de personnel.

Concernant le budget annexe centrale photovoltaïque, la Cour des Comptes avait indiqué que la situation n'était pas tenable. Les recettes ne permettent pas de couvrir les annuités de prêt ce qui, de fait, génère un déficit qui se creuse d'année en année. Il est nécessaire d'envisager des hypothèses pour apurer à court terme le déficit cumulé (estimé à 81 000 euros au 31/12/2020) d'une part et de permettre d'alimenter le budget principal par une autre ressource que la revente d'électricité.

Objectifs 2021:

- Définir un plan de désendettement de la commune en respect des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport du 2 mai 2018.
- Définir un programme pluriannuel d'investissement afin de clarifier le champ d'action de la collectivité en respect des possibilités qui lui sont offertes compte-tenu de la dynamique de désendettement dans laquelle elle doit impérativement s'inscrire.
- Clarifier la situation financière des immeubles de rapports de la collectivité et intégrer les résultats en respect du projet politique de la collectivité.
- Faciliter l'offre de service sur la commune notamment sur les services de santé.
- Réhabiliter et/ou rénover le patrimoine communal notamment par la déclinaison d'un plan toiture afin de mettre en état l'ensemble du parc immobilier (Eglise, écoles, bâtiments publics annexes...) et par la mise en place d'un plan énergie.
- Optimiser les immeubles de rapports par une gestion des retards de paiement, un recouvrement actif des créances et la mise en place de provisions pour charges afin de pas déséquilibrer la trésorerie communale sur les grosses réparations et les maintenances pluriannuelles.
- Fiabiliser les comptes de la collectivité par une mise à jour de l'état de l'actif de la commune en respect des préconisations des services de la DGFIP et de la Cour des Comptes notamment par une mise à jour de l'intégration comptable des travaux réalisés.
- Développer des outils pour évaluer l'évolution des finances de la collectivité et repérer les leviers en fonction des contraintes auxquelles elle est exposée (tableaux, outils d'appréciation de l'évolution comptable...).
- Identifier des sources de recettes pour suppléer la dépréciation de certaines dotations et/ou contributions (Article L2334-7-3 CGCT) et faire face à l'augmentation conséquente de contributions qui constituent des dépenses obligatoires pour la collectivité.